

Charenton
Solidarité

Le CCAS vous propose le

Pass' mutuelle 2025

à partir de février 2025 pour les familles monoparentales



jusqu'à 50%
du coût de la mutuelle

Le *Pass' mutuelle*
est un dispositif d'aide financière
pour la complémentaire santé.

Sous conditions de ressources*.

Public concerné :

Février 2025 : les familles monoparentales

Mai 2025 : les autoentrepreneurs

Septembre 2025 : les jeunes de 18 à 25 ans

Octobre 2025 : les nouveaux retraités

*POUR PLUS D'INFORMATIONS :

CCAS - Centre Alexandre Portier - 21 bis rue des Bordeaux

Tél. 01 45 18 36 18 - ccas@charenton.fr

Charenton
ma ville

